

Ce rapport « doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal ».

En effet, il présente les temps forts de l'année et offre un tour d'horizon des actions menées par Nantes Métropole, tout en rendant compte de la variété des champs et des modalités de ses interventions.

Il développe les politiques les plus significatives de la Métropole, en particulier celles des déplacements, de l'aménagement de l'espace communautaire, des grands services urbains, ainsi que du développement économique et social de l'agglomération.

Le rapport annuel 2021 de Nantes Métropole est disponible sur le site internet de Nantes Métropole : <https://metropole.nantes.fr/budget-metropole-2021>

Ce rapport comprend :

- Le rapport financier,
- Le rapport d'activité composé de 3 parties :
 - Actions thématiques,
 - Actions territoriales,


INFORMATION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel d'activité de Nantes Métropole pour l'année 2021.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 11 octobre 2022

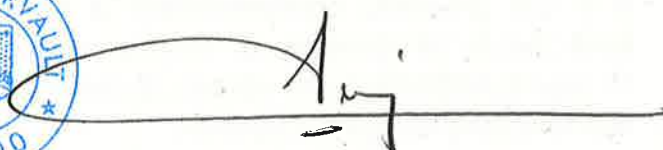
Le secrétaire de séance



Pierre ANNAIX



Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 11 OCT. 2022

Et par publication le : 11 OCT. 2022